

# Chronique

Par Nicolas Sabater,  
membre du comité de l'USPI Vaud\*



## Facilitons l'assainissement énergétique des bâtiments

Pour 2021, le Canton de Vaud met à disposition un montant total de 49 millions (contre 55 millions en 2020) pour les propriétaires immobiliers vaudois dans le cadre du programme Bâtiments afin de les encourager à entreprendre des travaux destinés à augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments.

Cette année, les montants des subventions pour les pompes à chaleur air-eau sont augmentés, de même que ceux pour les raccordements au chauffage à distance avec un forfait pour les petites puissances. En revanche, les montants des subventions sont légèrement réduits pour des travaux d'isola-

tion ainsi que pour les immeubles de logement Minergie-P.

---

«Deux nouvelles subventions sont prévues depuis le 1<sup>er</sup> février 2021.»

---

En outre, le CECB+, qui fournit aux propriétaires des recommandations d'assainissement chiffrées pour des travaux d'isolation et d'installations techniques, est subventionné à concurrence de 1200 à 2000 francs.

Enfin, deux nouvelles subventions sont prévues depuis le 1<sup>er</sup> février 2021. La première favorise l'installation de bornes de recharge privées sur des places existantes rattachées à des immeubles d'habitation ou d'activité (entreprise, commerce, administrations publiques, etc.). La seconde subvention se concentre sur l'installation d'infrastructure de recharge publique pour des places existantes situées dans des parkings à usage public ou en voirie. Les montants accordés varient de 500 à 3000 francs selon le niveau d'équipement et l'usage de la place. Une première enveloppe de 2 millions est débloquée pour 2021. Au total,

15 millions sont consacrés à ces deux nouvelles mesures jusqu'à fin 2025.

Si ces subventions sont indispensables et bienvenues, elles restent insuffisantes afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments de manière à atteindre les ambitieux objectifs de la stratégie énergétique fédérale 2050. Par ailleurs, les règles du droit du bail devraient être revues de manière à encourager les propriétaires à effectuer des travaux d'assainissement énergétique.

---

[www.uspi-vaud.ch](http://www.uspi-vaud.ch)

\* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud